

Randonnée et Bivouac d'exception à Angavokely



Jours:	2
Prix:	105 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★★
Difficulté:	★★★★☆☆
🦋 Faune et Flore	🦋 Randonnée

Cette randonnée itinérante vous entraîne dans l'histoire passionnante des rois et des reines **Mérina**, des collines sacrées. Elle vous incite à jongler entre présent façonné par le passé et un passé très présent.

Non loin d'Antananarivo, la capitale malgache, s'élèvent au dessus des plaines quadrillées de rizières, de canaux, tout un ensemble de collines abritant d'anciens palais royaux, des tombeaux, des forêts sacrées. Sur ces lignes de crêtes, s'échappant vers l'horizon, se trouvent ces lieux chargés d'histoires singulières qui ont contribué à l'entité malgache. La **région de l'Imérina** est d'une étonnante diversité, elle vous surprendra et nous laisse découvrir une belle nature où l'Homme a, au fil des siècles, façonné les étangs et les marais devenus rizières et canaux, construits sur les points hauts des parfaits villages aux murs rouges et aux toits de chaume. Curiosité locale, ces habitations sont ceintes par de remarquables murs d'enceintes en terre battue, les tamboho, symbole au combien vivant de la culture mérina.

Jour 1. Antananarivo > Alarobia Ambatomanga > Angavobe



Antananarivo 📍
🚗 45km - ⌚ 1h
Alarobia 📍
15km - ⌚ 6h
Angavobe 📍

- Transfert en voiture de Tana à Alarobia.
- Nous débutons la randonnée à la découverte des villages environnants, à la rencontre de la vie quotidienne de la population locale. Avant d'entamer la montée pour Angavokely, nous passons par des diguettes à travers les rizières. Les différentes cultures dominent notre paysage le long de la randonnée durant la matinée. Avant d'attaquer la montée, on prend le temps pour pique-niquer sous les ombrages des pins.
- L'après midi, début de l'ascension vers Angavobe. De là, nous avons un magnifique point de vue sur le versant Est d'Antananarivo.
Installation de notre bivouac.

🍽️ Petit déjeuner	Restaurant local
🍷 Déjeuner	Pique-nique préparé par votre équipe
🍷 Dîner	Bivouac en pleine nature
🏠 Hébergement	Bivouac en pleine nature

Jour 2. Angavobe > Carion > Antananarivo



- On quitte la petite forêt d'Angavobe pour redescendre vers Carion. Nous passerons à travers les bois d'eucalyptus et de pin qui prédominent la forêt d'Angavobe. En effet, c'est une forêt de reboisement qui sert à protéger la forêt naturelle d'Angavobe. Le paysage sera dominé par des rizières en terrasse, des villages typiques des Hautes Terres. Après la descente, nous



reprenons notre voiture pour continuer sur la RN 2 en direction de Tana.

Angavobe 📍
15km - ⌚ 6h
Carion 📍
🚗 30km - ⌚ 45m
Antananarivo 📍

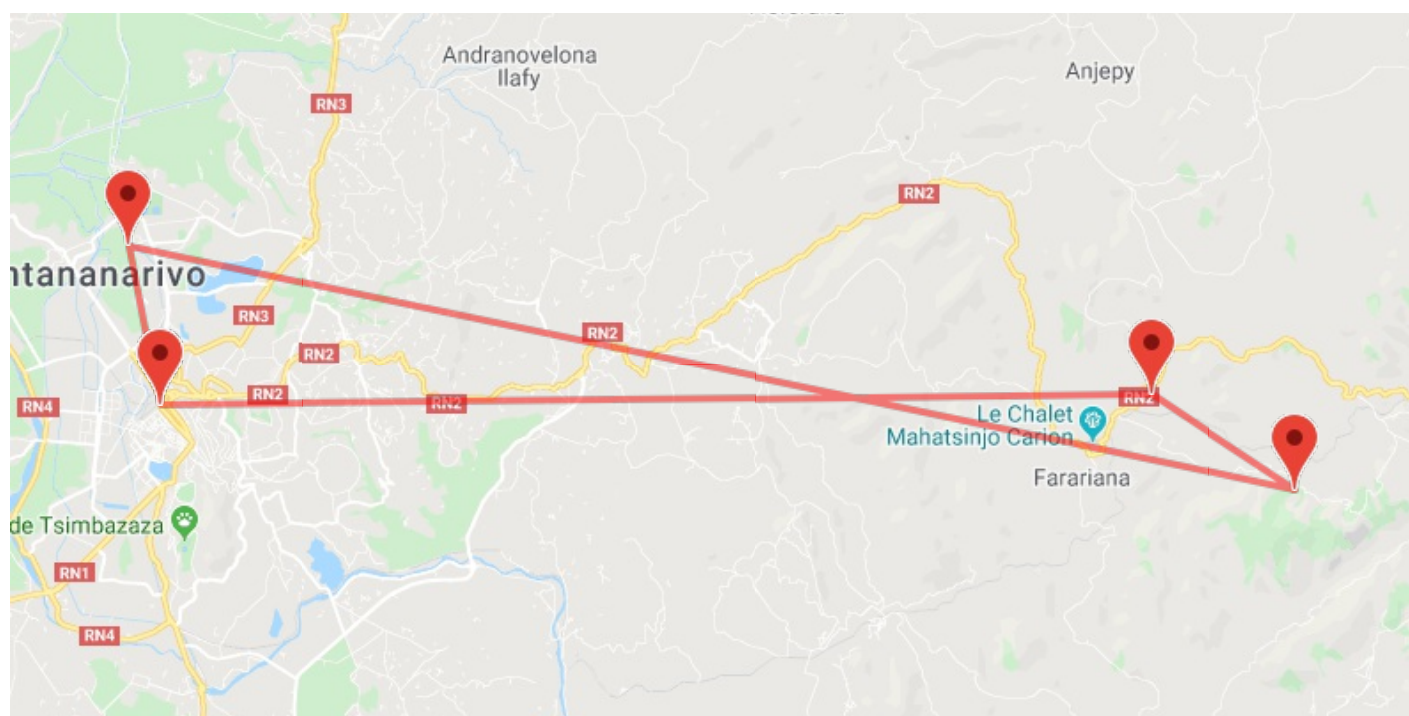
☕ Petit déjeuner

Bivouac en pleine nature

🍷 Déjeuner

Pique-nique préparé par votre équipe

Carte itinéraire



Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-1	2-2	3-3	4-6	7-12
330 EUR	195 EUR	140 EUR	125 EUR	105 EUR

Inclus

- Les services d'un guide accompagnateur francophone durant le circuit,
- Le transfert en véhicule 4x4 tout terrain à l'aller et au retour, carburant inclus,
- La pension complète,
- Le déjeuner pique nique durant certaines étapes de liaison et les journées de randonnée,
- Hébergement en Bivouac : tente igloo 2 places, moustiquaire.
- Droit d'entrée avec frais Guide local obligatoire inclus,
- Les visites et activités telles que décrites,
- Tous les transferts.

Non inclus

- Les vols aériens (international/régional),
- Boissons, pourboire, et les dépenses personnels,
- Assurance (annulation, rapatriement, pertes des bagages ou endommagés ...),
- Les frais de visa et la taxe de sortie du territoire.

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur

à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Détours Madagascar vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre est disponible sur le site Internet de l'assureur.

Détours Madagascar en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant tout la durée de son voyage.